

LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL BLACKBERRY POUR UTILISATEUR FINAL

LISEZ ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT PREALABLEMENT A TOUTE INSTALLATION ET/OU UTILISATION DU LOGICIEL.

Le présent contrat constitue une licence d'utilisation du Logiciel et comporte des limitations/exclusions de garanties/responsabilités.

Le présent document (le "Contrat") constitue un contrat entre vous agissant pour votre compte, ou entre la personne morale au nom et pour le compte de laquelle vous agissez (Ci-après "Vous"), et Research In Motion UK Limited Company No. 4022422 (Ci-après "RIM") dont le siège social est situé à Centrum House, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK TW20 9LF (Ci-après collectivement "Parties" et individuellement "Partie"). Au titre de la licence et la distribution du Logiciel (défini ci-après), RIM agit en qualité de licencié ou sous licencié (a) de Research In Motion Limited (Ci-après "RIM Canada") ou l'une ou plusieurs de ses filiales et/ou affiliées (RIM Canada, ses filiales et affiliées étant ci-après désignées le "Groupe RIM") ou (b) d'un tiers concédant du Groupe RIM (incluant RIM).

PROCEDURE D'ACCEPTATION

LE FAIT DE CLIQUER SUR L'ICONE APPROPRIÉE CI-DESSOUS, D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL EMPORTE ACCEPTATION DE VOTRE PART DES STIPULATIONS DU CONTRAT. DANS L'HYPOTHÈSE OÙ VOUS AURIEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LES TERMES DU CONTRAT, MERCI DE NOUS CONTACTER LEGALINFO@RIM.COM. Si Vous utilisez le Logiciel BlackBerry Enterprise Server pour fournir à distance tout élément du Logiciel contenu dans Votre Produit Portable, les termes de la licence du Logiciel sont définis dans le Contrat de Licence de Logiciel BES qui accompagne le Logiciel BES et les termes des présentes sont exclusivement applicables à Votre utilisation du Logiciel qui n'est pas fourni à distance (e.g. le Logiciel Bureau BlackBerry défini ci-dessous).

PROCEDURE DE REFUS

DANS L'HYPTOTHÈSE OU VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES TERMES DU CONTRAT PRÉALABLEMENT À L'INSTALLATION DU LOGICIEL, AUCUN DROIT D'UTILISATION NE VOUS EST CONCEDÉ. DES LORS, VOUS DEVEZ RETOURNER IMMEDIATEMENT LE LOGICIEL OU LE DESASSEMBLER : A) SI VOUS AVEZ ACHETE LE PRODUIT PORTABLE BLACKBERRY, VOUS DEVEZ RETOURNER IMMEDIATEMENT LE PRODUIT PORTABLE BLACKBERRY, LE LOGICIEL ET LES ELEMENTS ACCESSOIRES (EN CE COMPRIS LA DOCUMENTATION ASSOCIEE ET L'EMBALLAGE) A RIM OU AU DISTRIBUTEUR AGREE DE RIM AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS LE TERMINAL, LE LOGICIEL ET LES ACCESSOIRES ; OU (B) SI VOUS AVEZ ACHETÉZ UN TERMINAL, VOUS DEVEZ RETOURNER IMMEDIATEMENT LE LOGICIEL OU LE DESASSEMBLER AVEC RIM OU LE DISTRIBUTEUR AGREE DE RIM AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS LE TERMINAL, LE LOGICIEL ET ACCESSOIRES. Si Vous Vous êtes déjà acquitté de redevances en vue de l'acquisition du Logiciel, (le Logiciel est fourni sans frais sur certains Terminaux et/ou le Terminal BlackBerry, dans un délai de quatre-vingt dix (90) jours, veuillez fournir votre preuve d'achat à RIM ou au distributeur agréé de RIM auprès duquel vous avez obtenu le Logiciel pour les Terminaux BlackBerry, ces derniers Vous rembourseront les montants que Vous avez payés. Pour obtenir le remboursement du Logiciel des Terminaux Tiers veuillez contacter Votre distributeur agréé. Si vous n'obtenez pas le remboursement du Logiciel par Votre distributeur agréé veuillez contacter RIM à legalinfo@rim.com.

LES STIPULATIONS DU CONTRAT NE SAURAIENT AFFECTER VOS DROITS IMPÉRATIFS RÉSULTANT DE VOTRE STATUT DE CONSOMMATEUR.

1. Définitions.

"Opérateur" : le prestataire de services dont le réseau de télécommunications sans fil permet à Votre Solution BlackBerry d'opérer. Si Vous souhaitez obtenir des informations sur les Opérateurs présents dans votre région, merci de contacter RIM à legalinfo@rim.com. Les services mobiles fournis par l'Opérateur ne sont pas requis

pour tous les Terminaux, par exemple ceux configurés pour fonctionner exclusivement sur des réseaux locaux sans fil.

“Utilisateur(s) Autorisé(s)” : l’un ou plusieurs de Vos employés ou prestataires de services que Vous autorisez à utiliser ou à qui vous permettez d’accéder au Logiciel ou au(s) Terminal(Terminaux) dans lequel le Logiciel est embarqué conformément aux termes du présent Contrat.

“Logiciel de Bureau BlackBerry” : le logiciel dont RIM détient l’intégralité des droits de propriété intellectuelle, quel que soit le support et les conditions dans lesquelles il Vous est fourni, permettant d’effectuer les synchronisations entre Votre Terminal et Votre ordinateur personnel. Si le Logiciel BES est utilisé dans un mode de synchronisation à distance du Logiciel sur un Terminal, le Logiciel de Bureau BlackBerry n’est pas nécessaire au fonctionnement de la Solution Blackberry mais il propose des fonctionnalités optionnelles de gestion de bureau.

“Logiciel BlackBerry Enterprise Server ” ou “Logiciel BES” : le logiciel dont RIM détient l’intégralité des droits de propriété intellectuelle, quel que soit le support et les conditions dans lesquelles il Vous est fourni, permettant d’établir un lien entre Vos serveurs d’application (tels que messagerie électronique) et le Terminal fourni pour être utilisé avec le Logiciel BES. Le Logiciel Serveur BlackBerry est exclu de la licence concédée au titre du Contrat.

“Terminal BlackBerry” : le(s) dispositif(s) mobile(s) BlackBerry de RIM que Vous avez acquis.

“Service(s) Consommateur BlackBerry“ : les logiciels et services destinés à fournir aux utilisateurs finaux tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel BES sans l’acquisition du logiciel enterprise server. Ils comprennent les offres RIM telles que “Service Internet BlackBerry“ et “QuickMail“. Certaines fonctions du (des) Service(s) Consommateur BlackBerry et certains services consommateurs ne sont pas proposés par Votre Opérateur.

“Solution BlackBerry” : l’ensemble constitué du Logiciel et de l’un ou plusieurs des éléments suivants : le Produit RIM, la Documentation, le Logiciel BES et les Services. Dans la plupart des cas, Vous devez disposer d’un abonnement à un réseau de télécommunication mobile pour pouvoir utiliser la Solution BlackBerry. Cet abonnement peut être souscrit directement auprès d’un Opérateur ou par l’intermédiaire de RIM.

“Technologie Cisco” : les logiciels, le Protocole Léger d’Authentification Amélioré (“LEAP”), les spécifications LEAP, la technologie des Extensions Client Cisco, les informations techniques et les algorithmes relatifs au LEAP et/ou aux Extensions Client Cisco, le cas échéant.

“Documentation” : la documentation applicable "Guide d’Installation et de Démarrage" ou le "Guide de Démarrage" du Produit RIM et/ou type et version du Logiciel et toute autre documentation standard destinée à un utilisateur final fournie par RIM avec un Produit RIM et/ou type et version du Logiciel, en ce compris les instructions de sécurité applicable. Si cette documentation ne Vous a pas été fournie avec votre Produit Portable ou ses accessoires, elle est disponible à l’adresse suivante : www.blackberry.com ou en contactant RIM à legalinfo@rim.com.

“Terminal” : (a) le Terminal Blackberry ou (b) le Terminal Tiers.

“Ayants-Droits RIM” : une entité ou société du Groupe RIM ou ses dirigeants ou employés.

“Produit RIM” : l’ensemble du Terminal BlackBerry et ses accessoires fournis par RIM en ce inclus notamment tout lecteur de cartes à puces ou cartes à puces, à l’exclusion de tout élément logiciel.

“Logiciel“ : le(s) progiciel(s) dont RIM détient les droits de propriété intellectuelle et qui Vous sont fournis au titre du Contrat en vue d’une utilisation conjointe avec le Terminal. Le terme “Logiciel“ inclut le Logiciel de

Bureau BlackBerry et les progiciels, microprogrammes, interfaces ou données contenus dans le Terminal ou destinés à être installés sur le Terminal, sans considération du moyen par lequel ils Vous ont été fournis et de la manière dont Vous pouvez les utiliser ultérieurement. Cependant et sauf stipulations contraires du Contrat, le terme “Logiciel“ n’inclut ni le Logiciel BES, ni les Logiciels Tiers, que ces derniers soient ou non fournis concomitamment ou destinés à opérer conjointement avec le Logiciel ou tout ou partie de la Solution BlackBerry et/ou du Terminal. L'utilisation des Logiciels Tiers est régie par des licences séparées que Vous devrez conclure pour ces produits. Il est précisé, pour éviter toute ambiguïté, que ces licences séparées ne pourront en aucun cas imposer à RIM des obligations supplémentaires ou incompatibles avec les stipulations du Contrat. Si Vous utilisez le Logiciel BES pour fournir à distance tout élément du Logiciel sur un Terminal, les stipulations de la Licence de Logiciel BES seront applicables.

“Service“ : tout service RIM qui Vous est fourni conjointement avec la Solution BlackBerry en ce inclus notamment tout service RIM tel que le Service Consommateur BlackBerry auquel Vous souscrivez and tout autre nouveau service de RIM ou toutes modifications apportées aux services par RIM ou mis à Votre disposition par RIM.

“Terminal Tiers“ : le terminal mobile fabriqué ou distribué par un tiers bénéficiant de l’agrément de RIM aux fins de pouvoir faire fonctionner celui-ci conjointement avec le Logiciel.

“Logiciel Tiers“ : les applications logicielles dont des tiers détiennent les droits de propriété intellectuelle, à l'exclusion des logiciels concédés sous licence à RIM par un tiers en vue d'être intégrés dans un progiciel de RIM et distribués par RIM et sous sa marque, comme faisant partie intégrante de ses progiciels. Par exception et en tant que de besoin, tout logiciel Sun Microsystems Java embarqué sur le Terminal constitue un Logiciel Tiers pour lequel les conditions d'utilisation sont définies au sein d'un contrat séparé.

2. Droit d'utilisation du Logiciel. Le Contrat a pour objet de Vous concéder une licence d'utilisation du Logiciel dans les conditions de l'article 6 ci-après. Cette licence est conditionnée par le complet paiement, par Vos soins, des redevances dues au titre de la licence du Logiciel et des Services à compter de Votre acceptation des termes du Contrat. Tout non paiement à échéance, quelle qu'elle soit, de l'une quelconque des redevances dues au titre de votre utilisation de la Solution BlackBerry constituera un manquement contractuel autorisant RIM à résilier de plein droit Votre licence d'utilisation dans les conditions des articles 15 et 16 ci-dessous, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Contrat ne constitue pas une vente du Logiciel et/ou d'une copie de celui-ci.
3. Système d'E-mail. Vous demeurez seul responsable du choix, la mise en œuvre, l'interopérabilité et le fonctionnement du Terminal ou de tous matériels, logiciels ou équipements et services de télécommunication de tiers utilisés conjointement avec la Solution BlackBerry (notamment, les connexions aux messageries électroniques, les Terminaux Tiers et les services de télécommunications d'Opérateurs et/ou les autorisations d'accès aux réseaux). Vous devez en tout état de cause Vous assurer que le système d'e-mail et l'ordinateur avec lesquels Vous choisissez d'utiliser la Solution BlackBerry sont conformes aux garanties minimums d'interopérabilité exigées par RIM, en particulier quant à la vitesse de traitement, la capacité mémoire, le choix du serveur de messagerie électronique et du logiciel client, ainsi qu'à l'utilisation de l'accès Internet dédié à la messagerie électronique.
4. S/MIME et Support OpenPGP. Le Logiciel peut inclure des modules particuliers permettant aux utilisateurs d'étendre à leur Terminal BlackBerry, au moyen d'une technologie sans fil, les configurations S/MIME v.3 (ou toute version supérieure) ou reposant sur la norme RFC 2440 (“OpenPGP”), intégrées sur des équipements existants. L'utilisation de ces modules requiert au préalable l'obtention et l'utilisation de logiciels d'installation, dont une liste de distributeurs est disponible à http://www.blackberry.com/select/legal/smime_pgp.shtml. En aucun cas RIM ne fournit l'infrastructure de cryptographie reposant sur S/MIME ou OpenPGP, ni quelques procédés de cryptage que ce soit (en ce compris les logiciels S/MIME ou OpenPGP), ni des services de certification. RIM ne saurait être responsable du choix, de l'acquisition, de la mise en œuvre, du fonctionnement ou du défaut de fonctionnement de tout ou partie de Votre infrastructure de cryptographie, en

particulier l'exactitude ou la fiabilité des logiciels S/MIME ou OpenPGP (en ce notamment compris le code certifié inclus dans le Logiciel aux fins de permettre l'exécution de certaines infrastructures de clés publiques), les certifications, les clés publiques, les certificats de tiers ou tout autre service associé, utilisé conjointement avec l'infrastructure de cryptographie. RIM ne saurait en outre être responsable de l'authenticité de la certification, ni de tout acte ou omission de toute personne impliquée dans le processus de certification de l'identité ou l'infrastructure de cryptographie (y compris les personnes authentifiées au moyen d'un procédé en ligne), ou travaillant pour une autorité de certification. Vous devez Vous assurez que Votre configuration S/MIME et/ou OpenPGP, en ce compris ses mises à jour ou nouvelles versions, sont conformes aux garanties minimums d'interopérabilité et de compatibilité de RIM, figurant dans la Documentation de référence, et que Votre utilisation du Logiciel s'effectue conformément aux instructions d'installation et d'utilisation figurant dans la Documentation de référence. Il Vous appartient en outre de respecter les stipulations contractuelles et les dispositions légales et réglementaires afférentes à Votre utilisation de l'infrastructure de cryptographie, des certificats, des clés publiques et tout autre services ou logiciel susceptible d'être utilisé conjointement avec votre configuration. Nonobstant toutes autres stipulations du Contrat, à l'exclusion de celles concernant la garantie et sauf dispositions légales impératives contraires, RIM n'encourt aucune responsabilité au titre des modules logiciels supportant S/MIME ou OpenPGP et/ou les logiciels d'installation y afférents. En particulier, RIM NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DE TOUTE DIFFICULTÉ RENCONTRÉE DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES CONFIGURATIONS S/MIME OU OPENPGP, AINSI QUE DE LEURS MISES À JOUR ET NOUVELLES VERSIONS SUCCESSIVES.

5. Utilisation de la Solution BlackBerry. La licence qui vous est concédé au titre des présentes est soumise aux termes et conditions suivants :
- (a) Vous, et Vos Utilisateurs Autorisés vous engagez à utiliser tout ou partie de la Solution BlackBerry dans le strict respect des stipulations du Contrat et de la Documentation ;
 - (b) Vous, et quiconque disposant d'un accès à la Solution BlackBerry par Votre intermédiaire, garantissez être majeur et Vous garantissez être dûment habilité et autorisé à conclure le Contrat ;
 - (c) Vous garantissez que les informations communiquées à RIM en vertu du Contrat sont exactes, précises, actualisées et exhaustives ;
 - (d) Vous demeurez responsable de toutes activités entreprises au moyen de la Solution BlackBerry et des Services, que ce soit par Vous ou par Vos Utilisateurs Autorisés et Vous Vous engagez à Vous abstenir d'utiliser sciemment les Services et le Logiciel, que ce soit isolément ou conjointement avec tout autre logiciel ou donnée, dès lors que cette utilisation est susceptible d'endommager, de dégrader ou d'affecter tout logiciel, système, réseau ou donnée utilisés par toute personne, notamment RIM, le Groupe RIM et les autres clients de RIM. Vous Vous engagez en tout état de cause à Vous abstenir d'utiliser le Logiciel ou les Services dans des conditions susceptibles de porter atteinte à RIM, au Groupe RIM, ses clients ou ses produits et services ;
 - (e) Vous et Vos Utilisateurs Autorisés, Vous engagez à ne transmettre aucune information ou message susceptible de constituer un harcèlement, ou de revêtir un caractère abusif, illégal, diffamatoire ou trompeur ;
 - (f) Vous et Vos Utilisateurs Autorisés, Vous engagez à ne pas utiliser les Services ou le Logiciel en vue de commettre ou tenter de commettre un crime ou un délit ou d'en faciliter la commission ;
 - (g) Vous et Vos Utilisateurs Autorisés Vous engagez à ne pas céder ou transférer, de quelle que manière que ce soit, tout ou partie du Logiciel ou du droit d'utilisation y afférent sans l'accord express et préalable de RIM ; et
 - (h) Vous et Vos Utilisateurs Autorisés Vous engagez à coopérer activement avec RIM en lui fournissant toute information nécessaire en vue de lui permettre de s'assurer de Votre respect des stipulations du Contrat et en lui permettant d'accéder à Vos locaux et équipements informatiques sur lesquels les Services ou le Logiciel sont ou ont été utilisés. Vous autorisez expressément RIM à coopérer pour les besoins (i) de toute enquête judiciaire par les autorités légales compétentes ; (ii) de toute enquête diligente par des tiers ou des experts et destinée à mettre en évidence un manquement contractuel aux stipulations du Contrat et (iii) d'exécution du Contrat par les administrateurs systèmes des prestataires de services Internet ou informatiques et de réseaux. Une telle coopération peut notamment

nécessiter que RIM communique votre identité ou celle de Votre Utilisateur Autorisé, leurs adresses IP ou tout autre élément d'identification.

6. Licence de Logiciel et de la Documentation. Dans les conditions visées au Contrat, il Vous est concédé une licence personnelle, révocable, non exclusive et non transférable, pour Vos seuls besoins personnels ou internes (en ce compris dans le cadre d'une activité professionnelle), d'installation et d'utilisation (i) d'une copie du Logiciel pour le Terminal, et (ii) d'une copie du Logiciel Bureau BlackBerry sur un unique ordinateur personnel situé dans Vos locaux et ce, exclusivement en vue d'une utilisation conjointe avec un unique Terminal. Cette licence est limitée à Votre utilisation interne ou personnelle ou celle de Votre Utilisateur Autorisé. Cette licence ne confère aucun droit sur les mises à jour et nouvelles versions du Logiciel. Dans l'hypothèse où RIM ou un distributeur Vous fournirait, directement ou indirectement, des mises à jours ou des nouvelles versions du Logiciel, celles-ci seront soumises de plein droit aux termes du Contrat ou, le cas échéant, de tout autre contrat s'y référant expressément et pourront donner lieu à l'application de redevances complémentaires. Sauf dispositions légales impératives contraires, Vous n'êtes pas autorisé à imprimer, copier, reproduire, distribuer, modifier ou dupliquer de quelle que manière que ce soit tout ou partie du Logiciel. Pour les besoins de ce qui précède, les termes "copier" ou "reproduire" ne couvrent pas (i) les copies des spécifications et instructions du Logiciel automatiquement réalisées lors de l'exécution du programme, lorsque celui-ci est utilisé conformément et pour les besoins décrits dans la documentation de l'utilisateur, et (ii) les copies réalisées lors des opérations de sauvegarde du disque dur de l'ordinateur ou du système sur lequel le Logiciel est installé et ce, conformément aux pratiques informatiques standard. Vous n'êtes pas autorisé à copier tout ou partie de la Documentation sans l'accord préalable écrit de RIM. Vous êtes autorisé à télécharger une unique copie de la documentation du Logiciel sur <http://www.BlackBerry.com/> et ce, exclusivement en vue d'une utilisation du Logiciel conforme aux stipulations du Contrat.
7. Services. Les services de télécommunications proposés en vue de l'utilisation de la Solution BlackBerry ("Services de Télécommunications") Vous sont fournis par un Opérateur et sont soumis aux conditions contractuelles de celui-ci. EN AUCUN CAS, RIM NE SAURAIT ETRE RESPONSABLE DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT AFFECTANT LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS FOURNIS PAR L'OPERATEUR, NOTAMMENT EU EGARD A LEUR FIABILITE OU DISPONIBILITE. Les appareils WLAN ne requièrent pas de Services de Télécommunications fournis par un Opérateur mais Vous devez installer l'équipement nécessaire à la connexion à distance à un réseau local ou obtenir un accès autorisé au réseau local dans lequel les appareils WLAN peuvent fonctionner avec Votre Solution BlackBerry.
8. Contenu et Services Tiers. Pour les besoins de certaines Solutions BlackBerry, RIM pourra Vous fournir ou mettre à Votre disposition du contenu de tiers notamment des fichiers, des bases de données et des sites Internet ("Contenu Tiers") et Vous fournir des liens (au moyen d'icônes ou de signets) vers des pages Internet de tiers ("Sites Liés") ainsi que des accès vers d'autres sites Internet ("Autres Sites") ou Vous fournir toute information Vous permettant : (a) d'accéder au Contenu Tiers depuis votre Terminal ; ou (b) d'acquérir des services de tiers ("Services Tiers") à partir de ces sites. La fourniture de liens vers un site ou Votre mise à disposition de Contenu Tiers ne signifie en aucun cas que RIM puisse contrôler ou assumer toute responsabilité quant au site et/ou à son contenu. RIM Vous offre ces opportunités sur certains Terminaux sous réserve de Votre reconnaissance et acceptation que les SERVICES TIERS, SITES LIÉS, AUTRES SITES ET CONTENU TIERS ÉCHAPPENT AU CONTRÔLE DE RIM, RIM NE POUVANT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU CONTENU, DES TRANSMISSIONS, DE L'EXÉCUTION OU DE LA DÉFAILLANCE de toute information, site internet ou service en ce inclus leu égard à leur véracité, aux délais, au respect des droits de propriété intellectuelle, au respect des bonnes mœurs ou de toute autre donnée ou service accessible à partir de la Solution BlackBerry. RIM ne garantit pas l'accès à tout site Internet utilisant la Solution BlackBerry. En cas de doute quant à l'origine du site internet ou de son contenu, veuillez contacter RIM à legalinfo@rim.com. Si Vous traitez avec des tiers sur Internet, veuillez Vous assurer que Vous connaissez ces tiers ainsi que les conditions d'utilisation de leurs sites Internet et des services qu'ils offrent en ce compris notamment les conditions de livraison et de paiement, de retours de produits et le traitement et la protection de vos données personnelles. Si Vous concluez des contrats avec des tiers sur Internet, Vous serez seul responsable du respect des termes et conditions de ces contrats.

9. Logiciels Tiers. Pour améliorer Votre utilisation de la Solution BlackBerry, RIM pourra fournir ou mettre à disposition à titre gratuit (à l'exclusion de frais de connexion de Votre Opérateur) des Logiciels Tiers pour une utilisation avec votre Terminal. La fourniture à titre gratuit des Logiciels Tiers par RIM est conditionnée par Votre acceptation que le logiciel concerné (a) sera exclusivement dédié à usage personnel ; et (b) soumis aux conditions du présent Contrat dans les mêmes termes que pour le Logiciel, étant toutefois précisé qu'il Vous est fourni « en l'état » sans aucune garantie. Pour toute autre utilisation du logiciel concerné, il Vous appartient de vous rapprocher de leur éditeur ou fournisseur pour obtenir une licence. Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que les stipulations du présent article ne s'appliquent pas au code java de Sun Microsystems Inc. utilisé conjointement avec un Terminal Tiers qui devra faire l'objet d'une licence entre Vous et l'éditeur ou le fournisseur du Terminal Tiers.
10. Propriété Intellectuelle. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété de RIM. En vertu du présent Contrat, Vous ou les Utilisateurs Autorisés ne disposez d'aucun droit de propriété intellectuelle ni autre droit de propriété, notamment sur les brevets, dessins et modèles, marques, droits d'auteur, ou droits sur toute information confidentielle ou secret de fabrique, relatifs à tout ou partie de la Solution BlackBerry. En outre, Vous ne disposez d'aucun droit sur la Solution BlackBerry ou tout élément la composant, à l'exception de ceux expressément concédés au titre du Contrat ou d'un autre contrat que Vous pourriez avoir conclu avec RIM. Tout droit non expressément concédé par les présentes est réservé à RIM. Le Logiciel Vous est seulement concédé en licence conformément au Contrat, et toute Documentation and tout site Vous autorisant à accéder aux Services, sont protégés par les lois canadiennes, américaines et internationales relatives aux droits d'auteur et aux brevets, ainsi que par les dispositions des traités internationaux. La contrefaçon est punie par de lourdes sanctions civiles et pénales. Vous reconnaissez que les stipulations du Contrat n'ont pas pour effet de remettre en cause les droits dont RIM pourrait disposer conformément à la réglementation applicable relative aux droits de propriété intellectuelle de RIM ou de tout autre droit de propriété.
11. Protection des droits de Cisco. Dans l'hypothèse où la Solution BlackBerry que Vous avez acquise contient une Technologie Cisco, Vous acceptez, au titre de Votre droit d'utilisation de la Technologie Cisco, de ne pas porter atteinte aux brevets portants sur la Technologie Cisco et ce, à l'encontre de Cisco, des clients de Cisco, des distributeurs de Cisco ou des détenteurs d'une licence afférente à la Technologie Cisco et relative à la fabrication, l'utilisation, la vente, l'offre à la vente ou l'importation de produits utilisant la Technologie Cisco.
12. Limitations à l'exportation ; Droits du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.
- a. Vous reconnaissez que le Logiciel contient des logiciels de cryptologie, dont l'importation et/ou l'exportation peuvent faire l'objet de contrôles en vertu des lois et règlements du pays dans lequel le Logiciel est utilisé (la "Loi Applicable"). Vous acceptez de ne pas exporter, réexporter, directement ou indirectement, tout ou partie de la Solution BlackBerry : (i) à destination d'un pays visé sur la Liste Canadienne de Régions Contrôlées, (ii) à destination d'un pays soumis à des embargos ou restrictions du Conseil de Sécurité de l'ONU, (iii) en violation de la réglementation canadienne des Exports (Article 5505), (iv) à destination d'un pays soumis à des embargos ou à des restrictions économiques américaines et (v) à destination de personnes physiques ou morales auxquelles il est fait interdiction de recevoir des exportations américaines or des produits originaires des Etats-Unis d'Amérique. Pour toute information Veuillez contacter legalinfo@rim.com. A cet égard, Vous déclarez que (1) à Votre connaissance, Vous avez le droit de recevoir le(s) Produit(s) et le Logiciel en vertu de la Loi Applicable, (2) Vous importerez, exporterez ou réexporterez le(s) Produit(s) et/ou le Logiciel vers des pays autorisés par la Loi Applicable et/ou utiliserez le(s) Produit(s) et/ou le Logiciel conformément à la Loi Applicable, et (3) Vous assurerez que toute autre personne utilisera le(s) Produit(s) et le Logiciel conformément à ce qui précède.
 - b. Vous garanzissez RIM et les Opérateurs contre toutes actions, réclamations, responsabilités ou frais (incluant les honoraires raisonnables d'avocats) résultant d'un manquement de Votre part au présent article.

13. Sécurité. Vous demeurez seul responsable de la mise en œuvre des moyens appropriés en vue de contrôler et sécuriser l'accès au Terminal et au Logiciel.
14. Confidentialité. Vous reconnaissez que le développement du Logiciel a nécessité du temps et des moyens considérables mis en œuvre par RIM et/ou le Groupe RIM, que le Logiciel constitue une information confidentielle et un secret de fabrique de RIM et/ou du Groupe RIM. Vous Vous engagez à conserver le Logiciel strictement confidentiel et à ne le divulguer ou n'en permettre la divulgation à quiconque, à l'exception des Utilisateurs Autorisés afin qu'ils exercent les droits conférés au titre du Contrat. Vous n'êtes pas autorisé à accéder ou utiliser les codes sources du Logiciel et, sauf dispositions légales impératives contraires, Vous ou Vos Utilisateurs Autorisés Vous engagez à ne pas altérer, modifier, adapter, créer des versions dérivées, traduire, faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout ou partie du Logiciel et/ou tenter de réaliser l'une ou l'autre de ces opérations et/ou autoriser et/ou encourager quiconque à réaliser l'une ou l'autre de ces opérations. Au titre du Contrat, le terme « ingénierie inverse » inclut toute acte d'ingénierie inverse, de traduction, de désassemblage, de décompilation, de décryptage ou de déconstruction (en ce inclus notamment tout aspect « de vidage de RAM/ROM ou d'éléments stockés de manière définitive », « d'aspiration par câble ou à distance », « d'analyse de protocole » ou « d'ingénierie inverse par boîte noire ») de données, de logiciels (en ce inclus notamment les interfaces et toute autre donnée incluse ou utilisée en relation avec des programmes qui pourraient être techniquement considérés comme des codes logiciels) ou de matériel ou de toute méthode or procédé d'obtention ou de conversion de toute information, donnée ou logiciel d'une forme en une forme compréhensible par l'homme.
15. Durée.
- (a) Le Contrat prend effet à compter de Votre acceptation conformément à la procédure d'acceptation visée ci-avant et demeure en vigueur jusqu'à l'expiration ou sa résiliation anticipée dans les conditions du présent Contrat.
 - (b) RIM se réserve le droit à son entière discrétion et sans indemnité de quelle que nature que ce soit de résilier le Contrat dans l'hypothèse où les Services requis deviennent indisponibles.
 - (c) A la cessation du Contrat, RIM sera autorisée à supprimer toute transmission de données de et vers le Terminal.
 - (d) A la cessation ou expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit, Vous Vous engagez à cesser immédiatement toute utilisation du Logiciel, à détruire celui-ci ainsi que l'ensemble de ses copies réalisées conformément au Contrat, quelle qu'en soit la forme en ce inclus celles du Logiciel Bureau BlackBerry.
 - (e) A la cessation du tout compte Contrat que Vous avez avec RIM, Vous autorisez expressément RIM à supprimer de plein droit et sans formalités l'ensemble des les fichiers, programmes, données et messages électroniques de votre compte.
16. Résiliation pour manquement contractuel.
- (a) En cas de manquement contractuel par Vous ou Votre Utilisateur Autorisé à l'une quelconque des stipulations du Contrat ou de toute autre licence conclue entre Vous et RIM au titre de tout ou partie de la Solution BlackBerry ou du Logiciel que Vous ou Votre Utilisateur Autorisé utilisez, RIM pourra résilier le Contrat suivant envoi d'une notification de résiliation et ce, sans préjudice de ses autres droits.
 - (b) RIM peut résilier le Contrat et/ou cesser immédiatement la fourniture des Services à Votre profit ou à Vos Utilisateurs Autorisés dans l'hypothèse où celle-ci s'avérerait interdite et/ou compromise en raison d'une loi, d'une décision judiciaire, administrative ou réglementaire, ou en raison d'une notification émanant d'une autorité ou d'un service gouvernemental. En aucun cas le présent article ne saurait être interprété

comme imposant à RIM l'obligation d'obtenir une révision et/ou une dérogation aux lois, décisions et/ou notifications précitées.

(c) En cas de résiliation du Contrat conformément à cet article, RIM n'encourra aucune responsabilité à Votre égard ou à Vos Utilisateurs Autorisés.

17. Garantie du Client. Vous garanzissez RIM et le Groupe RIM, ses fournisseurs, successeurs, affiliées et agents (les "Ayants Droits RIM") contre toute plainte, dommage, perte ou frais (incluant les honoraires raisonnables d'avocat) supportés par les Ayants Droit RIM en raison :

(a) D'une violation de Votre part des articles 4, 5, 6, 10, 12 ou 14 du Contrat,

(b) D'une diffamation, calomnie ou contrefaçon de droits d'auteurs, d'autres droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits afférents aux éléments que Vous aurez transmis dans le cadre de Votre utilisation du Terminal ,

(c) De toute blessure, mort ou dommage aux biens résultant de Votre faute ou de Votre négligence ou de celles de Vos Utilisateurs Autorisés et consécutive à l'utilisation de tout ou partie de la Solution BlackBerry.

18. Garantie Limitée. VOUS RECONNAISSEZ QUE L'ETAT DE L'ART NE PERMET PAS DE DEVELOPPER DES PROGRAMMES INFORMATIQUE EXEMPTS DE TOUTE ERREUR OU DES SYSTEMES DE TRANSMISSION DE DONNES GARANTIS ET QUE, PAR CONSEQUENT, RIM NE PEUT PAS GARANTIR QUE LA SOLUTION BLACKBERRY FONCTIONNERA DE MANIERE ININTERROMPUE ET/OU SERA EXEMPT DE TOUTE ERREUR. VOUS RECONNAISSEZ EGALEMENT QUE LA SOLUTION BLACKBERRY A ETE DEVELOPPEE AUX FINS D'UNE UTILISATION STANDARD ET N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN QUELCONQUE TRAVAIL D'ADAPTATION A VOS BESOINS PARTICULIERS, DES LORS, RIM NE PEUT GARANTIR QUE LA SOLUTION BLACKBERRY S'ADAPTERA A TOUT USAGE SPECIFIQUE. EN CONSEQUENCE DE CE QUI PRECEDE, LES PRODUITS ET/OU LES SERVICES NE CONVIENNENT PAS A UNE UTILISATION DANS LE CADRE DE MISSIONS CRITIQUES OU D'ENVIRONNEMENTS DANGEREUX NECESSITANT UNE GESTION DENUUE DE TOUT RISQUE DE DYSFONCTIONNEMENT, TEL QUE NOTAMMENT LES CENTRALES NUCLEAIRES, LES SYSTEMES DE NAVIGATION ET DE COMMUNICATION DES AERONEFS, LE CONTROLE AERIEN, LE SECOURS D'ETRE HUMAIN OU LES SYSTEMES D'ARMEMENT. VOUS DECLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS MAINTIENDREZ TOUT SYSTEME APPROPRIE DE SAUVEGARDE ET DE RECOUVREMENT DE DONNEES ET QUE, DANS L'HYPOTHESE DE LA SURVENANCE (I) D'UNE INTERRUPTION D'UTILISATION OU DE SERVICE OU (II) DE DIFFICULTES OU D'ANOMALIES DANS LA TRANSMISSION DE DONNEES, VOUS INFORMEREZ IMMEDIATEMENT RIM DE TELS PROBLEMES ET VOUS ENGAGEZ A TOUT METTRE EN ŒUVRE AFIN D'ATTENUER VOTRE PREJUDICE.

(a) Logiciel.

i. Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la livraison du Logiciel à Vous (la "Période de Garantie"), RIM garantit que le Logiciel fonctionnera conformément aux spécifications disponibles sur www.BlackBerry.com/legal/index.shtml) sous réserve d'une utilisation conforme à la Documentation associée au type et à la version du Logiciel (la "Garantie Limitée"). En cas de survenance d'une non-conformité du Logiciel au cours de la Période de Garantie, RIM pourra, à Votre choix, (i) corriger la non-conformité, ou (ii) Vous fournir une solution de contournement (selon des modalités restant à la discrétion de RIM, par exemple au moyen d'un support téléphonique client, ou la mise à disposition d'un patch correctif sur le site web de RIM), ou (iii) Vous rembourser les redevances que Vous aurez acquittées pour le Logiciel, sous réserve que son support, son emballage et une preuve d'achat soient retournés à RIM au

cours de la Période de Garantie et ce, conformément à la procédure normal de retour (qui peut être effectuée à votre point de vente) ;

- II. La Garantie Limitée est la seule garantie qui Vous est concédée par RIM au titre de toute non-conformité du Logiciel.
 - III. La Garantie Limitée ne s'applique pas dans l'hypothèse où la non-conformité du Logiciel résulte (A) d'une utilisation du Logiciel en violation de Vos obligations au titre des articles 2, 4, 5, 6, 10, 12 et 14 du Contrat, ou d'une utilisation non conforme aux instructions, y compris celles relatives à la sécurité et spécifiées par RIM dans la Documentation applicable au type et à la version spécifique du Logiciel, ou (B) d'un dysfonctionnement ou tout autre problème lié au matériel (en ce inclus les dysfonctionnement des Terminaux Tiers), au réseau, au logiciel ou système de communication autres que la Solution BlackBerry, ou (C) d'une cause extérieure affectant le Logiciel et/ou son support, telle qu'accident, catastrophe, décharge électrostatique, incendie, inondation, foudre, intempéries, utilisation non conforme ou défaut résultant d'interventions d'un tiers non autorisé par RIM.
 - IV. Au titre du présent article, RIM ne consent aucune autre garantie sur le Logiciel.
- (b) Produit(s). La garantie limitée (la "Garantie Limitée") pour les Produits RIM est définie dans la Documentation applicable. La Garantie Limitée est la seule garantie consentie pour tout Produit RIM vendu au titre du présent Contrat. Les stipulations de l'article 25 du Contrat sont incluses dans les stipulations de la Garantie Limitée. En cliquant sur le bouton approprié ci-dessous, Vous déclarez avoir lu et acceptez les termes de la Garantie Limitée.
- (c) Service(s).
- I. SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, CHACUN DES SERVICES RIM EST FOURNI EN L'ETAT ET SELON DISPONIBILITE, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE DE LA PART DE RIM.
 - II. SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES ET DANS LA MESURE OU RIM NE PEUT CONTROLER LES SERVICES TIERS NI FOURNIR DE GARANTIE SUR CES SERVICES, LES SERVIES TIERS SONT FOURNIS OU MIS A DISPOSITION EN L'ETAT ET SELON DISPONIBILITE, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE DE LA PART DE RIM.
 - III. RIM NE CONSENT AUCUNE GARANTIE NOTAMMENT EU EGARD A LA CONTINUITE DE L'UTILISATION ET/OU LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DES SERVICES, L'INTEGRITE DES DONNEES TRANSMISES ET LA RAPIDITE DE LA TRANSMISSION.
- (d) Contenu, Logiciels, Services et Sites Internet de Tiers. SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, TOUT SERVICE AFFERENT AU CONTENU TIERS, LOGICIEL TIERS, ACCESS A DES SITES LIES OU AUTRES SITES SONT FOURNIS EN L'ETAT ET SELON DISPONIBILITE, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE DE LA PART DE RIM A VOTRE EGARD OU A L'EGARD DE TOUT TIERS CONCERNANT LES SITES LIES, LES AUTRES SITES, LES CONTENUS TIERS OU LES LOGICIELS TIERS ET NOTAMMENT . (A) L'EXACTITUDE, LA TRANSMISSION, LA RAPIDITE, LA DISPONIBILITE DES SERVICES TIERS, DES LOGICIELS TIERS OU DU CONTENU TIERS ; (B) LE FONCTIONNEMENT OU LE NON-FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL TIERS OU DES SERVICES TIERS ; OU (C) L'INTEROPERABILITE DES SERVICES TIERS OU DE TOUT LOGICIEL TIERS AVEC TOUT OU PARTIE DE LA SOLUTION BLACKBERRY. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE RIM NE SOIT PAS TENUE RESPONSABLE DE TOUS VIRUS OU POUR TOUT CONTENU TIERS QUI SERAIT MENACANT, DIFFAMATOIRE, OBCENE, DELICTUEL OU ILLEGAL ET POUR TOUT CONTENU TIERS QUI PORTERAIT ATTEINTE AUX DROITS DE TIERS. DANS CETTE

HYPOTHESE, TOUT RECOURS DEVRA ETRE EXERCE A L'ENCONTRE DU TIERS CONCERNE.

19. EXCLUSIONS DE GARANTIES.

- (a) SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES EN VIGUEUR, RIM NE CONSENT AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLE STIPULEE DANS LE PRESENT CONTRAT, QUE CE SOIT DE MANIERE EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE COMPRIS LES DECLARATIONS, GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES D'ADAPTATION A UN USAGE SPECIFIQUE, DE VALEUR MARCHANDE, DE QUALITE, DE DURABILITE, OU DECOULANT D'UN USAGE COMMERCIAL. RIM NE CONSENT AUCUNE GARANTIE, NOTAMMENT EU EGARD AU FAIT QUE LE LOGICIEL EST EXEMPT DE DEFAUT ET/OU FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION, QUE L'INTEGRITE DES DONNEES TRANSMISES SERA PRESERVEE ET QUE LEUR TRANSMISSION S'EFFECTUERA DANS UN DELAI RAISONNABLE.
- (b) CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE A L'EGARD DES CONSOMMATEURS, DE TELLE SORTE QUE LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS MENTIONNEES AU PRESENT ARTICLE SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS VOUS ETRE APPLICABLES.

20. Limitation de Responsabilité.

- (a) La seule responsabilité de RIM et votre seul droit à réparation eu égard au Logiciel et aux Services consistent en la Garantie Limitée visée à l'article 18.
- (b) En aucun cas, RIM ne sera responsable à Votre égard :
 - (i) de toute perte de profit ;
 - (ii) de toute perte de chiffre d'affaires ;
 - (iii) de toute perte de données ou fichiers réalisés, transmis ou stockés au moyen du Logiciel ou de tout coût de récupération ou de remplacement desdits fichiers et données ;
 - (iv) de toute perte d'économies ;
 - (v) de toute interruption d'activité ;
 - (vi) de toute défaillance dans la transmission ou la réception de données ;
 - (vii) de tout problème résultant de Logiciels Tiers ou de services de tiers utilisés conjointement avec le Logiciel, la Solution BlackBerry et les Services ;
 - (viii) de toute erreur de gestion ou inactivité du personnel ;
 - (ix) de toute perte d'exploitation; ou
 - (x) de toute perte indirecte, consécutive, punitive ou spéciale.
- (c) CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS ET/OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE A L'EGARD DES CONSOMMATEURS, DE TELLE SORTE QUE LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS MENTIONNEES AU PRESENT ARTICLE SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS VOUS ETRE APPLICABLES.

- (d) En aucun cas la responsabilité globale de RIM ne pourra excéder, tous sinistres confondus, le montant que Vous aurez acquitté au titre du Produit RIM et/ou de la partie du Logiciel à l'origine du fait générateur de responsabilité et RIM sera responsable des seuls dommages survenus au cours de la période de défaillance, de retard ou de dysfonctionnement de la Solution BlackBerry.
- (e) En aucun cas RIM n'exclut sa responsabilité (i) pour mort ou dommages corporels résultant d'une négligence de RIM ou de l'un de ses employés ou agents, ou (ii) en cas de faute intentionnelle ou négligence de part de RIM ou de l'un de ses employés ou agents.
- (f) CHACUNE DES PARTIES SERA RESPONSABLE A L'EGARD DE L'AUTRE DANS LES CONDITIONS VISEES AU CONTRAT MAIS N'ENCOURRA AUCUNE AUTRE OBLIGATION, DEVOIR OU RESPONSABILITE CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE. LES LIMITATIONS ET/OU EXCLUSIONS VISEES AU CONTRAT (I) S'APPLIQUENT INDEPENDAMMENT DE LA NATURE DE LA CAUSE DE L'ACTION, LA DEMANDE OU L'ACTION QUE VOUS AUREZ INTENTEE, EN CE NOTAMMENT COMPRIS MANQUEMENT CONTRACTUEL, NEGLIGENCE, RESPONSABILITE DELICTUELLE, LEGALE OU TOUT AUTRE FONDEMENT LEGAL, ET (II) SURVIVRONT A UN MANQUEMENT, ESSENTIEL OU NON, OU A UNE DEFAILLANCE A L'OBJET ESSENTIEL DU CONTRAT, OU A TOUTE REPARATION PREVUE AU CONTRAT, (III) NE S'APPLIQUENT PAS AUX OBLIGATIONS D'INDEMNISATION PREVUES AU CONTRAT, OU EN CAS D'APPROPRIATION FRAUDULEUSE OU DE CONTREFAÇON PAR L'UNE DES PARTIES DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'AUTRE PARTIE, OU EN CAS DE VIOLATION DES ARTICLES 2, 4, 5, 6, 12 ET 14.
- (g) LES DIRIGEANTS, EMPLOYES, AGENTS, DISTRIBUTEURS, FOURNISSEURS, COCONTRACTANTS, SUCESSEURS OU AYANTS-DROITS DE RIM OU DE SES FILIALES NE POURRONT ETRE RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE TROUVANT SA SOURCE OU RESULTANT DU PRESENT CONTRAT.
- (h) LES STIPULATIONS DU PRESENT CONTRAT NE SAURAIENT ETRE INTERPRETEES COMME REMPLACANT TOUT ACCORD ECRIT OU GARANTIE CONCEDEE PAR RIM POUR TOUTE PARTIE DE LA SOLUTION BLACKBERRY AUTRE QUE LE LOGICIEL.

21. Consentement à la Collecte de Données Personnelles. Le fait de communiquer certaines données personnelles notamment Vos nom, adresse e-mail et numéro de téléphone à RIM en vertu du Contrat emporte Votre acceptation quant à leur collecte, leur traitement, leur transmission et/ou leur divulgation par RIM ainsi qu'à leur collecte, traitement, transmission et/ou divulgation à Votre Opérateur et/ou au sein du Groupe RIM, ce qui peut induire un transfert de Vos données à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Espace Economique Européen et ce, à des fins d'usage interne, par RIM et/ou les Sociétés du Groupe RIM, notamment lié à l'exécution du Contrat et pour les besoins de la fourniture à Votre égard de toutes nouvelles versions ou mises à jour du Logiciel et/ou produits et/ou services associés. Toute donnée communiquée à RIM sera traitée par RIM conformément à sa charte de protection de la vie privée, accessible sur www.BlackBerry.com/uk/legal/index.shtml et dans le respect des dispositions légales applicables en matière de protection des données personnelles. RIM se réservant la faculté de modifier ponctuellement la charte de protection de la vie privée, celle-ci doit être régulièrement consultée sur le site web. Si Vos données personnelles sont communiquées à Votre Opérateur, les dispositions de la charte de protection de la vie privée de votre Opérateur seront applicables.
22. Cession et Sous-Traitance. RIM peut céder le Contrat sous réserve que cette cession n'ait pas pour effet de restreindre Vos droits au titre du Contrat. Vous ne pouvez céder tout ou partie du Contrat sans l'accord préalable écrit de RIM. Toute cession effectuée sans cet accord préalable écrit est nulle et sans effet. RIM se réserve la faculté de confier l'exécution de tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat à un sous-traitant et/ou contractant.

23. Notifications. Sauf stipulations contraires du Contrat, toutes notifications ou autres communications effectuées en application de celui-ci sont réputées dûment accomplies lorsqu'elles ont été réalisées par écrit, remises à personne, délivrées par courrier ou par coursier, par courrier prépayé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (i) envoyé à l'adresse de facturation que Vous avez communiquée à RIM, et (ii) envoyé à Research In Motion UK Limited, 36 Station Road, Egham, Surrey, UK, TW20 9LF, avec copie (laquelle ne constitue pas une notification au sens du présent article) au Responsable Produit de RIM à la même adresse. En outre, RIM dispose de la faculté de Vous adresser une notification par courrier électronique, laquelle sera réputée dûment accomplie à compter de son envoi à l'adresse électronique que Vous aurez communiqué à RIM.
24. Force Majeure. Nonobstant toutes autres stipulations du Contrat, aucune Partie ne saurait être tenue responsable de la non exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat en raison de la survenance d'un événement échappant à son contrôle (notamment, dans l'hypothèse où les Services sont fournis, à travers RIM, par un Opérateur et que ce dernier cesse de fournir les Services à RIM, ou cesse de fournir les Services à RIM à des conditions commerciales raisonnables). Le présent article ne saurait être interprété comme permettant à l'une des Parties de se soustraire à son obligation de paiement à l'égard de l'autre Partie, conformément au Contrat.
25. Stipulations générales.
- (a) Tiers bénéficiaires. Les stipulations du Contrat bénéficient à l'une quelconque des sociétés du Groupe RIM qui peut en conséquence s'en prévaloir au même titre que Research In Motion UK Limited Company et ce, conformément au présent article et aux dispositions de la Loi de 1999 relative aux contrats ("Contract - Rights of Third Parties - Act 1999"). De même, l'article 20(g) du Contrat bénéficie aux Ayants-Droits RIM qui peuvent en conséquence s'en prévaloir. Sauf stipulations contraires du Contrat, celui-ci ne bénéficie qu'aux seules Parties.
 - (b) Renonciation. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
 - (c) Clause de survie. Les stipulations du Contrat qui, de par leur nature, ont vocation à continuer de s'appliquer survivront à la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit.
 - (d) Loi applicable. Le Contrat sera régi et interprété conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles. La Convention des Nations Unies relative aux contrats de ventes internationales de marchandises est expressément exclue du champ du Contrat.
 - (e) Arbitrage. Tout différend entre les Parties découlant de la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat devra en premier lieu l'objet d'une tentative de règlement amiable auprès des représentants dirigeants de chacune des Parties qui se rencontreront dans un délai de 30 jours à compter de la constatation du différend concerné. A défaut de règlement amiable dans un délai de 30 jours suivant la saisine des représentants dirigeants de chacune des Parties, tout différend précité sera tranché définitivement à Londres, Royaume Uni, suivant le Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, par un arbitre désigné conformément à ce Règlement. A défaut d'accord des Parties sur la personne de l'arbitre dans les trente (30) jours suivant réception de la notification de la demande d'arbitrage à l'autre Partie, celui-ci sera nommé par le Président en poste de la British Computer Society (ou son successeur). Si l'une quelconque des stipulations des présentes ne trouverait pas application dans Votre juridiction, l'arbitrage se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et sera réglé suivant les Règles de procédure de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) (les « Règles de l'OHADA ») par un arbitre désigné conformément à ces Règles. A défaut d'accord des Parties sur la personne de l'arbitre dans les trente (30) jours suivant réception de la notification de la demande d'arbitrage à l'autre Partie, celui-ci sera nommé par la Cour. Chacune des Parties prendra à sa charge la moitié des frais liés à la procédure d'arbitrage. L'arbitrage ne pourra porter que sur un différend entre les Parties à l'exclusion de tout autre différend et/ou tiers. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les Parties. Nonobstant ce qui précède, RIM conserve la faculté d'introduire une instance devant les juridictions compétentes pour toute réclamation ou plainte concernant (i) le cas échéant, les montants que Vous devez à RIM du fait de Votre acquisition de

tout ou partie de la Solution BlackBerry ou des Services, et (ii) Votre manquement à Vos obligations au titre des articles 2, 4, 5, 6, 10, 12, 14, 15 et 16 du Contrat. Vous acceptez que toute signification d'actes soit effectuée par courrier ou par tout autre moyen légal et que tout différend entre les Parties découlant de la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat dans ce cadre soit tranché définitivement par les Tribunaux situés au Royaume Uni. Les Parties acceptent qu'en cas de litige devant un tribunal judiciaire, ce dernier ne sera pas tranché par un jury.

- (f) Non validité partielle. Si une ou plusieurs des stipulations du Contrat sont tenues pour non valides, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur (à moins qu'un vice du consentement n'en résulte).
- (g) Langue du Contrat. Si la traduction de ce Contrat ou de tout document s'y référant en une autre langue est requise par la loi, la version anglaise du Contrat prévaudra en cas de contradiction ou d'ambiguïté entre ses stipulations et celles de la version traduite. Sauf dispositions légales impératives contraires, tout différend, litige, médiation ou arbitrage lié au Contrat sera avec pour langue de procédure l'anglais, en ce inclus les correspondances, les actes judiciaires, les plaidoiries, les décisions et les jugements.

- 26. Incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre les stipulations du Contrat et celles de tout autre licence de logiciel ou contrat d'utilisateur final communiqué lors de la remise de tout ou partie de la Solution Blackberry, les stipulations de cette licence de logiciel ou de ce contrat d'utilisateur final s'appliqueront dans les limites de cette incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre les stipulations du Contrat et toute autre licence de logiciel ou contrat d'utilisateur final communiqué lors de la remise de nouvelles versions ou de mises à jour du Logiciel, les stipulations de cette licence de logiciel ou de ce contrat d'utilisateur final s'appliqueront dans les limites de cette incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre les stipulations de la de la documentation communiquée lors de la remise de tout ou partie de la Solution Blackberry et le "Guide d'Installation et de Démarrage" ou le "Guide de Démarrage" fourni par RIM dont une copie est située www.blackberry.com, les stipulations du Guide d'Installation et de Démarrage" ou du "Guide de Démarrage" fourni par RIM dont une copie est située www.blackberry.coms'appliqueront dans les limites de cette incompatibilité.
- 27. Intégralité du contrat. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord des Parties eu égard à son objet. Il annule et remplace tout document et accord antérieur intervenus entre les Parties. Il n'existe aucune disposition, stipulation, déclaration, engagement, accord oral ou écrit autre que ceux visés au Contrat. Vous reconnaissez en outre ne pas avoir conclu le Contrat en considération d'une quelconque déclaration faite par RIM ou pour son compte.